

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Note de présentation du Budget annexe GeMAPI

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le PLVG ; elle est disponible sur le site Internet www.valleesdesgaves.com.

Par délibération du 17 mai 2021, le PLVG a intégré l'expérimentation nationale au Compte Financier Unique (CFU), dans le cadre du changement de nomenclature comptable en M57, à partir de 2022. Dans ce cadre, le CFU agrège les données principales du compte administratif et celles du compte de gestion. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2023. Le compte financier unique doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président du PLVG, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le CFU 2023 a été voté le 27 mars 2024 par le conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du PLVG aux heures d'ouvertures des bureaux.

Pour rappel, le PLVG est un syndicat mixte fermé, issu, en 2014, de la fusion de trois syndicats mixtes et qui s'est transformé en PETR de 2015 à 2022 et de nouveau syndicat mixte depuis le 1er janvier 2023. Il regroupe aujourd'hui la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves et la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (pour sa partie sud).

Le PLVG exerce la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui lui a été transférée par ses membres depuis le 1^{er} janvier 2017. Un budget annexe pour la compétence GeMAPI a été créé avant le transfert afin de garantir la transparence des actions du syndicat, une meilleure compréhension et une plus grande efficacité dans la gestion financière.

Le PLVG ne dispose comme sources de financement que des subventions extérieures et des contributions de ses membres. Sur le budget GeMAPI, une partie de ses contributions est alimentée par le produit de la taxe GeMAPI qui a été mise en place par les deux EPCI membres du PLVG.

Le budget présenté dans cette note retrace les dépenses et recettes liées à la mise en œuvre de cette compétence GeMAPI sur le bassin versant du Gave de Pau amont.

TABLE DES MATIERES

1	La section de fonctionnement.....	3
1.1	Généralités.....	3
1.2	Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement.....	3
2	La section d'investissement	4
2.1	Généralités.....	4
2.2	Une vue d'ensemble de la section d'investissement.....	5
3	Etat de la dette	6
4	Les charges de personnel	7

1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 GENERALITES

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services, et notamment les salaires des agents, les frais liés au fonctionnement de la Brigade Verte, les intérêts des emprunts. Concernant les charges courantes des locaux, les achats de fournitures, les prestations de services, il s'agit de dépenses mutualisées avec les autres services du PLVG qui font donc l'objet de transferts vers le budget principal.

Les recettes de fonctionnement sont composées de la contribution des établissements membres du PLVG, d'atténuations de charges des rémunérations, des subventions publiques obtenues dans le cadre des projets, ainsi que des excédents antérieurs reportés.

Les dépenses réelles réalisées en 2023 s'élèvent à 1 912 461 €, dont 61% concernent les dépenses de personnel. Les recettes réelles de fonctionnement représentent 2 360 582€.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du syndicat à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Le budget de fonctionnement GeMAPI permet de dégager une capacité d'autofinancement brute de 448 121 €.

1.2 LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges générales	425 078	Remboursement sur rémunérations et produits de services	29 903
Personnel	1 167 645	Subventions	965 096
Autres dépenses de gestion courante	13 337	Contributions	1 325 000
Charges financières et exceptionnelles – dotation pour provisions	306 401	Autres produits de gestion courante et produits exceptionnels	40 583
Dépenses réelles	1 912 461	Recettes réelles	2 360 582
Transfert entre sections (dotation aux amortissement)	144 744	Transfert entre sections (reprise de subventions)	95 417
		Excédent 2022	343 056
Dépenses totales	2 057 205	Recettes totales	2 799 055

Le budget de fonctionnement 2023 clôture avec un excédent de 741 850 €.

Cet excédent s'explique par plusieurs facteurs :

- Des dépenses en charge courante inférieures à celles prévues
- Des atténuations de charges de rémunérations légèrement plus importantes que prévues
- Un bon taux de versement de subventions attendues.

2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 GENERALITES

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du PLVG à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et qui vont augmenter le patrimoine de l'établissement.

Le budget d'investissement du PLVG regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit principalement pour la GeMAPI de la réalisation des travaux et des études pour l'entretien des cours d'eau et la prévention des inondations. Sont inclus également, les acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique...
- En recettes : il s'agit essentiellement de subventions, de reports d'excédents, du fonds de compensation à la TVA versé par l'Etat, de l'emprunt et de la capacité d'autofinancement du PLVG.

Une grande partie des dépenses d'investissement sont inscrites et prévues dans un Plan Pluriannuel d'Investissement. Un PPI permet de mettre en place une gestion pluriannuelle des investissements, c'est un outil de programmation des investissements, évolutif tenant compte de leur coût et du rythme de leur réalisation. Cette gestion pluriannuelle vise à une plus grande visibilité et transparence sur les opérations d'investissement et leur financement. Cela apporte également de la souplesse au cadre budgétaire.

Pour 2023, ce PPI a fait l'objet de 698 548 € de dépenses, pour 827 612 € de recettes perçues (mais avec environ 254 000 € de trop-perçu de recettes). Ce PPI regroupe les opérations majeures de la GeMAPI inscrites dans les cadres stratégiques du Plan Pluriannuel de Gestion et du PAPI notamment.

2.2 UNE VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2023, le budget d'investissement a été réalisé à hauteur de 45% soit 1 178 187 € (dépenses réelles). Le réalisé reste faible en étude et dépenses d'équipement, mais est satisfaisant en dépenses de travaux. Ce décalage par rapport au provisionnel s'explique par l'attente de positionnement de partenaires financiers ou maîtres d'ouvrages associés (projet Clavanté-Concé - opé28, protection de Lourdes - opé 34, nouveau PPG - opé 37-39), de contraintes réglementaires ou météorologiques (Bernazau opé 43), de coûts réduits grâce à des analyses menées en régie plutôt que par un prestataire (le Rieutort, protection de Lourdes - opé 34), des provisions faites du fait de l'interruption de marchés pour les opérations arbitrées non utilisées ou d'opérations reportées en 2024.

Les opérations de travaux réalisées en 2023 concernent :

- Opé 40 – Lac Vert : 30 102 € ; pour la pose de panneaux pédagogiques
- Opé 43 - Bernazau : 376 235 €, à poursuivre en 2024, du fait de la neige
- Le Boularic (hors PPI) : 21 283 €.

Et la poursuite des études :

- Opé 10 - pose de repère de crues : 1 669 €
- Opé 13 - expo-photo : 2 952 €
- Opé 16 - étude hydrométéorologique : 4 591 €, en cours de finalisation
- Opé 25 - étude Rieutord et ruisseau Blanc : 0 €, grâce à une analyse préalable réalisée en régie, pour ajuster les dépenses en travaux aux besoins réels de protection des enjeux
- Opé 28 - travaux réduction vulnérabilité Clavanté-Concé : 10 770 €, sous réalisé, car dans l'attente d'une décision de l'Etat sur l'aide financière et d'une mise en place d'une stratégie de pilotage avec la commune, face aux articles de journaux et à la complexité du projet
- Opé 34 - étude système d'endiguement de Lourdes : 19 550 €, coûts diminués car réalisée en régie et en attente du positionnement de la commune
- Opé 50 - projet de recherche O2H : 26 276 €, terminé en janvier 2024
- Opé 51- système d'endiguement de Geu : 36 625 € pour l'étude de danger
- Opé 52 - Soüet : 40 452 €, pour finaliser la phase en cours du marché, pour cette opération mise en stand-by.

Certaines dépenses prévues n'ont pas été engagées en 2023 ou ont été sous réalisées :

- Opé 17 - système d'alerte à clôturer car à basculer sur le PEP (opé 50b)
- Opé 19, 21, 22, 23, 26, 27, 33, 41, 42, 48, 53, 54 – opérations arbitrées en 2023 pour certaines une provision avait été faite du fait le clôture des marchés (pas toujours demandée par les prestataires car marchés phasés)
- Opé 24 : modèle physique cône de déjection : 6 716 €, reporté par manque de temps
- Opé 37-39 : faiblement réalisé (49 235 €), dans l'attente du positionnement des financeurs et de la notification du marché
- Opé 49, 49b, 50 et 50b : liées aux travaux de réduction de la vulnérabilité et à l'observatoire : reportées en 2024 pour définir une stratégie adaptée.

Par ailleurs, des dépenses ont été faites pour le renouvellement du matériel, notamment l'achat d'un camion pour la brigade, pour 30 448 €.

Les charges d'emprunt s'élevaient à 351 612 € de remboursement de prêts en capital.

Ces investissements ont été financés via :

- 331 834 € de subventions hors PPI (dont la contribution de 275K€ de la CATLP).
- Sur le PPI, ont été perçues 827 612 € de subventions
- Du FCVTA pour 17 958 € (sur les dépenses réalisées en 2021), nettement diminué du fait que les aménagements de terrain ne sont plus éligibles au FCTVA
- Dotations aux amortissements et opérations d'ordre pour 144 744 €.

Le budget d'investissement clôture en **excédent de 697 907 €**.

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses immatérielles : études, licence informatique	229 553	Subventions	884 446
Dépenses matérielles : travaux, matériel roulant, informatique, mobilier...	207 785	Contribution CATLP	275 000
Immobilisations en cours (travaux non achevés dans l'année)	389 236	FCTVA	17 958
Remboursement dette	351 612	Excédent 2022	649 362
Transfert entre sections (reprise de subventions, opérations d'ordre)	95 417	Opérations d'ordre	144 744
Dépenses totales	1 273 603	Recettes totales	1 971 510

3 ETAT DE LA DETTE

La dette du budget GeMAPI se compose de 12 emprunts long terme.

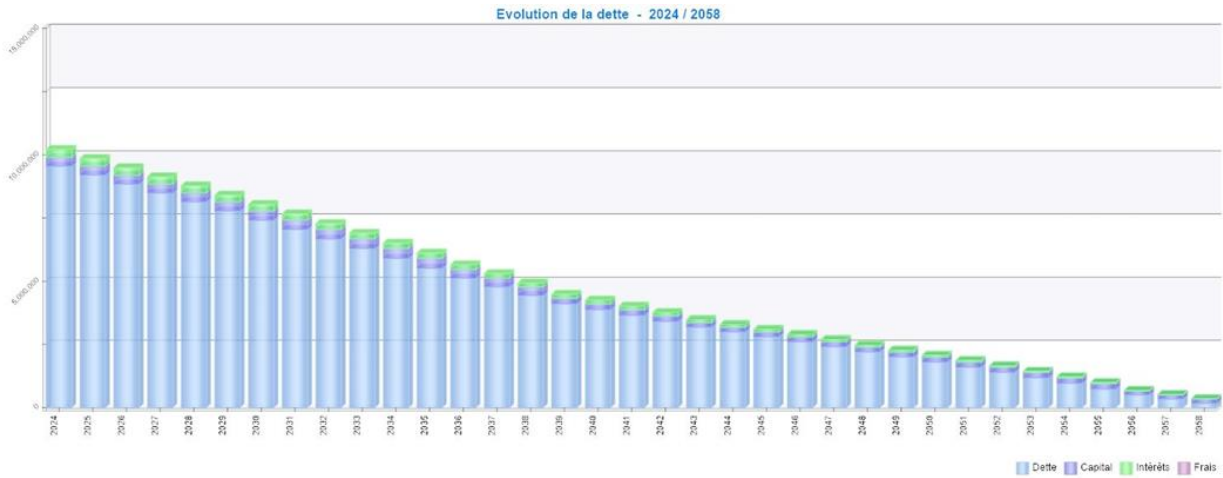
12 emprunts sont à taux fixes dont 5 dépendent du taux du livret A et il n'existe aucun produit à risque ou structuré.

L'annuité 2023, se décompose comme suit (tout emprunt confondu) :

- Capital = 351 612 €
- Intérêts = 284 705 €

Au 01/01/24, le capital restant dû s'élevait à 9 545 077€.

Evolution de la dette :



4 LES CHARGES DE PERSONNEL

Le PLVG comprend 43 agents. 36 agents sont rattachés au budget GeMAPI, dont 13 postes en insertion. Ces 36 agents représentent 31,4 Equivalent Temps Plein.

Le budget lié aux dépenses de personnel en 2023 s'élevait à 1 167 645 € pour le budget annexe GeMAPI.

Il faut souligner que le PLVG bénéficie d'un taux de financement important de ses dépenses de personnel. En effet, les subventions de fonctionnement et les aides aux postes couvrent 50 à 70 % les dépenses de personnel.